



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 1 – Janvier 2003

Quelle Politique linguistique pour quel Etat-nation ?

SOMMAIRE

Foued Laroussi : *Présentation*

Guy Lemarchand : *Nation, Etat, mémoire et culture. Quelques jalons pour l'étude du cas français d'Etat-nation*

Laurent Puren : *Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L'exemple de la Méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX^e siècle*

Dora Carpenter-Latiri : *L'arabe, butin de guerre ?*

Gilbert Grandguillaume : *Arabofrancophonie et politiques linguistiques*

Salih Akin & Mehmet-Ali Akinci : *La réforme linguistique turque*

William Rodriguez : *L'Espagne en 2002 : un laboratoire glottopolitique*

Jean-Pierre Jeantheau : *Bélarus : de la langue à l'Etat*

Samantha Chareille : *Aspects institutionnels de l'aménagement linguistique du Mercosur*

M.A. Haddadou : *L'Etat algérien face à la revendication berbère : de la répression aux concessions*

Foued Laroussi : *Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-nation au Maghreb*

Compte rendu

Philippe Blanchet : *Bavoux, Claudine, et de Robillard, Didier, (Dir.), Linguistique et créolistique, Paris, Anthropos, collection « univers créole » 2, 2002, 218 p.*

Débat

Jean-Baptiste Marcellesi : *Glottopolitique : ma part de vérité*

ARABOFRANCOPHONIE ET POLITIQUES LINGUISTIQUES

Gilbert GRANDGUILLAUME

Ecole des hautes études - Paris

Comment peut-on parler aujourd'hui de politiques linguistiques ? Depuis une vingtaine d'années, les conditions en ont été profondément modifiées, tant du côté de l'environnement mondial que de celui des communautés de langues. Entre deux, l'Etat qui en fut le pilier a vu son rôle amoindri. Il est donc utile d'engager une nouvelle réflexion sur des situations dont les termes sont apparemment restés les mêmes, mais recouvrent des réalités différentes et changeantes.

Comment s'élabore une politique linguistique ?

Les lieux où s'élaborent des politiques linguistiques sont ceux où se concrétisent un investissement de langue et un enjeu de pouvoir. Le lieu privilégié en a été autrefois l'Etat, centre d'une construction nationale, assurant sa légitimité par une incarnation de l'identité dans laquelle la langue nationale avait une part prédominante. Le cas de la France jacobine est évidemment exemplaire, mais ce modèle a pu être observé à des degrés divers avec le développement des nations¹. Les Etats ayant accédé récemment à l'indépendance ont pour la plupart considéré une langue nationale comme symbole de leur identité nationale et moyen de la concrétiser.

Toutefois, en parallèle et parfois en opposition à ces politiques linguistiques nationales, des minorités ont tenu à valoriser leur langue maternelle. Ces mouvements, d'abord discrédités en tant que facteurs de division de l'unité nationale, se sont peu à peu renforcés au fur et à mesure que l'Etat échouait à mettre en œuvre ses objectifs affichés de développement et de démocratie. Les minorités linguistiques se sont renforcées de l'opposition de l'Etat à leur égard, et ont élaboré des revendications destinées à faire reconnaître leur identité. Parfois parties d'une base ethnique, ces tendances ont souvent atteint un niveau d'action politique. Elles ont en tout cas affaibli la légitimité que l'Etat voulait s'octroyer par le biais de la langue nationale.

¹ Sur ce thème, voir J-W Lapierre (1988) et L-J Calvet (1996).

Un contexte mondialisé

L'essor de la mondialisation a eu pour conséquence de placer la langue anglaise dans une situation d'hégémonie incontestée. Les médias, l'Internet, mais aussi la pratique des échanges internationaux en ont fait le moyen de communication indispensable.

De ce fait, les Etats dont la politique linguistique avait souvent consisté à éliminer une langue étrangère au profit de leur langue nationale se voient dans l'obligation de reconnaître la nécessité d'une langue internationale, en l'occurrence l'anglais et parfois le français. Quand la langue nationale est bien implantée, la coexistence de celle-ci avec la langue étrangère ne pose pas de problème. Quand par contre elle est en conflit avec des langues internes (le berbère, le catalan, par exemple), celles-ci peuvent être tentées de se brancher sur la langue internationale en négligeant le niveau de la langue nationale. Celle-ci doit alors être soutenue par une politique linguistique nationale. L'Etat peut procéder par la contrainte, en déclarant obligatoire l'usage de la langue nationale en un certain nombre de cas. Mais cette politique va aussi, et surtout, utiliser divers atouts : la résistance à la domination mondiale, l'appel au nationalisme, le recours à la religion ou même à l'ethnicité. Ces diverses composantes convergent vers la notion d'identité, qui a l'avantage de trouver un écho dans les diverses couches de la population.

En effet si une langue internationale répond largement à la fonction de communication, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'expression. Sa référence identitaire est trop diluée pour satisfaire le besoin des locuteurs, qui se retrouvent alors pleinement dans leur langue nationale, ou régionale, plus proche de l'enracinement assuré par la langue maternelle. C'est pour cette raison qu'on peut penser que l'extension du champ des grandes langues s'accompagnera de la reviviscence des langues mineures plutôt que de leur disparition, annoncée par certains augures.

Comment résister à l'anglais ? La francophonie

Le recul mondial du français par rapport à l'anglais est devenu un phénomène patent et a abouti à une situation considérée comme irréversible. Le problème est maintenant de voir comment échapper au nivellement linguistique et ménager une coexistence linguistique où le français conserverait une place. Dans les grandes conférences internationales, il a été fait appel au principe de la défense de la diversité culturelle. De fait, la défense de la diversité des langues se confond avec celle de la diversité des cultures, et par conséquent de la diversité des identités : dans cette optique chaque langue, chaque culture se pense comme un élément d'un monde riche de cette diversité. L'aspect éthique de la question ne peut faire oublier que derrière les paravents culturels se cachent des enjeux économiques féroces. Malgré tout, cette position est bien reçue dans les conférences internationales où la France a pu se faire le champion des opprimés, en présentant la francophonie comme un au-delà national, susceptible de défendre la cause des cultures du monde menacées. Au Sommet de la Francophonie organisé à Beyrouth en octobre 2002, le ministre de la culture libanais Ghassan Salamé déclarait :

« Le Sommet a servi de tribune à l'expression d'une double peur : celle de l'unilatéralisme et de l'hégémonisme américains dans un monde unipolaire, et, avec encore plus de vigueur, la peur des plus faibles et des plus démunis d'être marginalisés par l'accélération de la mondialisation. »

Cette position, pour noble qu'elle paraisse, n'est pas sans receler une contradiction. En effet, face à la domination de l'anglais et à sa mainmise sur les grands supports culturels, la France demande que des quotas soient ménagés pour le français bien sûr, mais aussi pour les

autres langues. Mais en même temps, le français est une langue dominante sur son secteur, et exerce une fonction unificatrice analogue à celle de l'anglais. La France se trouve conduite à plaider la tolérance face à plus fort qu'elle, et à se révéler hégémonique face à plus faible qu'elle. Les bons arguments d'ailleurs ne manquent pas dans ce sens puisque pour faire poids face à son grand rival, la France doit pouvoir s'appuyer sur une francophonie à large extension et aux moyens puissants. Cette dernière nécessité peut la conduire à promouvoir l'utilisation du français au détriment de petites langues progressivement condamnées à disparaître.

Sous cet aspect, il est intéressant de réfléchir sur les rapports du français et de l'arabe, deux langues qui recouvrent chacune une aire linguistique large, mais dont certaines parties se recoupent, à savoir les zones de bilinguisme franco-arabe.

Le cas de l'arabofrancophonie

A l'occasion de la Conférence sur la Francophonie (Beyrouth, octobre 2002) a été promue une sorte de sainte alliance entre l'arabe et le français, symbolisée par le terme d'*arabofrancophonie*². L'idée est certes généreuse, elle témoigne d'une ouverture sensible des esprits, toutefois il est nécessaire de la situer dans son contexte et d'en considérer les implications. Car s'il y a conjonction des intérêts des deux langues à maintenir des zones linguistiques et culturelles échappant à l'anglais, il n'en demeure pas moins que les deux ensembles ont une longue histoire de concurrence, voire d'hostilité.

La Conférence de la francophonie organise la survie de la langue française face à la position hégémonique de la langue anglaise. Elle se situe d'emblée dans l'au-delà du national : il est bien précisé que le français est la langue de plusieurs nations, bien que la France en soit le centre. Ainsi la régulation de la langue ne doit plus venir du centre français, mais être l'objet d'une concertation des nations francophones. Si la francophonie est une croisade pour la défense du plurilinguisme, la légitimité de son combat lui vient de sa sincérité à faire barrage, d'une part, au nivellement linguistique incarné par l'anglais mais, d'autre part, à assurer la survie des autres langues : les langues extérieures comme l'italien, le portugais, le flamand, et on peut dire, l'arabe, mais aussi les langues intérieures, notamment celles qui sont reconnues comme « *langues de France* ». La France y est poussée par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires que le Conseil de l'Europe a adoptée le 5 novembre 1992. Le but de cette Charte est de protéger et de promouvoir les langues régionales, de maintenir les traditions et les patrimoines culturels européens, et d'affirmer le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique. La France a signé ce traité en 1999, mais sa ratification nécessite une modification des articles de la Constitution relatifs à la langue française et à l'unité nationale. En attendant un certain nombre de mesures sont mises en œuvre.

L'ensemble linguistique représenté par l'arabe est tout aussi consistant et se trouve dans une situation identique à celle du champ francophone, en ce sens qu'il est tout aussi menacé par une langue qui a déjà pris une position dominante dans les nations arabes. Il comporte un champ d'arabe écrit, ou littéral, ou standard, qui s'étend du Golfe à l'Océan. Ce vaste champ unifié par l'arabe standard monopolise la forme écrite et mobilise un certain nombre de médias. Il permet un vaste registre d'intercompréhension qui, comme le français, transcende les partitions nationales. Mais cette langue, dans son registre oral, comporte une grande diversité, que les idéologues ont parfois tenté de masquer en recourant au terme « dialectes » pour désigner ce qui est en réalité l'ébauche de véritables langues nationales : l'irakien, l'égyptien, le tunisien. Si dans les pays du Moyen-Orient, le binôme arabe écrit / arabe parlé

² Sur ce terme, voir *Arabofrancophonie* (2001).

se résout par une thématique de niveaux de langue et n'est pas l'objet d'une idéologisation³, le problème est plus complexe dans les pays du Maghreb où la colonisation a conféré au français le statut de langue de culture et de pouvoir en minorant, parfois en excluant, la langue arabe écrite. Les Etats du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont réagi par des politiques d'arabisation destinées à restaurer la place de l'arabe écrit. Ces questions ont été étudiées⁴ et sont largement connues. Toutefois, une ambiguïté s'est introduite à propos de la notion de langue nationale. Les promoteurs de l'arabisation ont toujours eu recours à cette expression pour désigner l'arabe standard (qui est en réalité international), alors qu'ils tenaient en suspicion, voire en dénégation, les langues arabes effectivement parlées. Ces comportements ont suscité des conflits linguistiques⁵. La non-reconnaissance de ces langues maternelles contrastait en effet non seulement avec la généralité de leur emploi quotidien, mais aussi avec la densité de la production culturelle (chant, théâtre) qu'elles portaient. Ces conflits ont pris une forme accrue quand ces langues maternelles étaient berbères⁶. De plus, cette notion de langue nationale a été opposée à la langue étrangère. Une grande partie des épisodes de la politique d'arabisation se réfèrent à leur opposition. Mais l'expression même de *langue étrangère* appliquée au français (toujours distingué du pluriel *langues étrangères*, aussi bien en arabe qu'en français, comme l'a bien analysé R. Babadji (1990 : 192), souligne le rôle de quasi-langue nationale attribué au français, et exprime une profonde ambivalence à l'égard de cette langue. La réalité est que ces deux langues (arabe et français) sont à la fois très proches dans la situation de bilinguisme, mais qu'elles recouvrent, outre des tensions historiques et politiques, des référentiels culturels différents, comme le montrent R. Babadji (1990 : 195-sq) et A. Mahiou (1984) à propos du droit.

La politique d'arabofrancophonie demande donc à être approchée sous une forme réaliste quant à ses implications. Elle présente deux versants. Un versant face à la domination culturelle mondiale, où effectivement le poids de deux grands ensembles linguistiques alliés peut être conséquent. Cette alliance nécessiterait des coopérations entre le français et l'arabe au niveau de leur statut de langue internationale : dans les domaines des médias internationaux, mais aussi dans ceux de l'éducation et de la culture. Ces mesures peuvent être délicates à mettre en œuvre en cas de divergences politiques, mais doivent être plus réalisables dans les domaines scientifiques et culturels. Dans ce dernier cas, il est important que ce qui est communément appelé « différence de mentalité », en réalité fonds culturel propre, soit reconnu et non pas dénié comme ce fut le cas dans le passé. Il faut donc que des volontés de reconnaissance de l'autre en tant que différent soient affirmées. Mais l'arabofrancophonie comporte aussi un versant interne à chaque zone linguistique, où la diversité culturelle revendiquée *ad extra* devra être appliquée *ad intra*. En zone arabophone, une ouverture réelle à la diversité linguistique comporte une reconnaissance des langues parlées, qui ont toujours eu à des degrés divers un statut minoré (F. Laroussi : 1997). Cela vaut encore plus en ce qui concerne la tolérance des langues sans statut comme le kurde ou le berbère. Le même problème se pose au sein de l'aire linguistique française. La présence d'importantes minorités étrangères ayant acquis la nationalité française a posé le problème de la reconnaissance de leurs langues d'origine, présentes souvent dans les familles, à coup sûr dans la conscience identitaire. Le 16 octobre 2001, la Délégation Générale à la Langue Française (DGLF) a été rebaptisée Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF). Sont notamment reconnues parmi les langues de France l'arabe (littéraire, moderne et dialectal), le berbère, le kurde. Le Délégué général, B. Cerquiglini, définit ainsi le savoir qu'elle veut diffuser :

³ sur ce thème, voir G. Grandguillaume (1984).

⁴ Voir, entre autres, G. Grandguillaume (1983), K. Taleb-Ibrahimi (1995).

⁵ M. Benrabah (1999) et D. Caubet (2000).

⁶ Voir S. Chaker (2000) et A. Boukous (1997).

« *Savoir, par exemple, que la plupart des sociétés sont plurilingues et que les langues n'y ont pas le même statut. Savoir que sous le nom de langues de France on trouve de nombreuses langues différentes, de nature, de statut, d'extension, de transmission. Il faut commencer par un examen objectif des différences entre ces langues. Certaines sont territoriales - l'alsacien, le breton, le basque...- d'autres non, comme l'arabe dialectal, le berbère. Certaines ont des formes écrites - je pense à l'occitan qui fut la grande langue littéraire du moyen - âge -, d'autres n'ont pas de forme écrite unifiée, comme les créoles. Il s'agit de mener tout d'abord une étude scientifique du patrimoine linguistique français dans sa diversité, et de faire la politique culturelle que requiert cette diversité. Bien sûr, nous ne relâcherons pas nos efforts en faveur de la langue nationale pour veiller à son emploi officiel, aider à son développement et à sa diffusion internationale, mais cela ne doit pas se faire sur les ruines fumantes des autres langues. Et favoriser le dialogue de cette langue nationale avec les autres langues, c'est contribuer à l'enrichir. On est toujours plus intelligent quand on est bilingue ou plurilingue, car on sait que l'autre existe, qu'il y a d'autres représentations du monde. » (B. Cerquiglini, 2002 : s.p.)*

C'est l'intégration de telles perspectives dans des politiques linguistiques qui pourrait rendre crédible l'arabofrancophonie. Mais le fait que celle-ci ait pu être proposée représente déjà un grand pas dans l'ouverture réciproque. Les avantages d'une collaboration sincère et sans arrière-pensée des deux ensembles linguistiques sont immenses. Elle apporterait un enrichissement réel par l'ouverture de l'horizon de chacun sur la base d'une reconnaissance de l'autre dans sa spécificité. Mais sa mise en œuvre nécessite un acte de foi en la possibilité de réaliser le développement de soi dans l'ouverture à l'autre.

Bibliographie

- Arabofrancophonie*, 2001, Collection « Les Cahiers de la Francophonie », N° 10, Paris, L'Harmattan.
- BABADJI R., 1990, « Désarroi bilingue : note sur le bilinguisme juridique en Algérie », in *Droit et Société*, N° 15, Alger.
- BENRABAH M., 1999, *Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Séguier.
- BOUKOUS A., 1997, « Situation sociologique de l'amazighe », in *International Journal of the Sociology of Language, Berber Sociolinguistics*, Issue 123.
- CALVET L-J, 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, coll. « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France.
- CAUBET D., 2000, « L'arabe maghrébin existe-t-il ? », in *2000 ans d'Algérie*, Carnets Séguier, N°3, pp. 173-193.
- CERQUIGLINI B., 2002, *Langues et Cité*, bulletin N°1 de l'Observatoire des pratiques linguistiques, sur site Internet DGLFLF (novembre 2002).
- CHAKER S., 2000, « Le retour du marginalisé », in *2000 ans d'Algérie*, Carnets Séguier, N°3, pp. 157-171.
- GRANDGUILLAUME G., 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GRANDGUILLAUME G., 1984, « L'arabisation au Maghreb et au Machrek », in *Les relations entre le Maghreb et le Machrek*, Institut des Recherches Méditerranéennes, CNRS, Aix-en-Provence, pp. 151-157.
- LAPIERRE J-W, 1988, *Le pouvoir politique et les langues*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAROUSSE F., 1997, « Une stigmatisation en cache une autre », in *Peuples Méditerranéens, Langue et stigmatisation sociale au Maghreb*, N°79, pp. 141-152.

- MAHIOU A., 1984, « Rupture ou continuité du droit en Algérie », in *Etudes de droit public algérien*, Alger, OPU, pp. 133-156.
- TALEB-IBRAHIMI K., 1995, *Les Algériens et leur(s) langue(s)*, Alger, El-Hikma.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli